

« *Instituer la famille. Entre parenté et parentalité* »

Le nouveau numéro de la *Revue des politiques sociales et familiales* vient de paraître

La famille, institution centrale des sociétés occidentales n'a cessé d'évoluer au cours des siècles et son schéma initial « père-mère-enfant » n'est plus le seul. La parenté (lien du sang) ne correspond donc plus automatiquement à la parentalité.

Ainsi en 2020, en France, 480 000 enfants mineurs vivent en résidence alternée. Quand, ils résident chez leur mère, 73 % d'entre eux sont dans une famille monoparentale et 27 % dans une famille recomposée (source Insee).

Le nouveau numéro de la *Revue des politiques sociales et familiales* a donc choisi de s'intéresser aux liens entre parenté et parentalité.

Parenté et parentalité, deux notions imbriquées

Ce numéro qui traite des rapports entre la parenté (équivalent de filiation) et la parentalité (autorité et responsabilité parentale) comporte notamment quatre articles scientifiques et deux articles de synthèse et perspectives. Cette question est notamment traitée à travers 2 axes principaux :

- le parcours et les difficultés de celles et ceux qui deviennent parents suite à des décisions administratives (ex : familles recomposées, homosexuelles, adoptantes...);
- les évolutions du rôle de parents, notamment selon la structure familiale et ses éventuelles modifications comme la séparation.

L'intégralité des articles de la *Revue des politiques sociales et familiales* est disponible en ligne sur caf.fr [Presse et institutionnel/Recherche et statistiques/Publications](#) et sur persee.fr.



CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT
01 45 65 68 84
07 78 95 49 90

Glen OUERDANE
01 45 65 68 91

presse@cnaf.fr